

REGLEMENT DU CHALLENGE COMPETITIONS ORGANISE PAR L'ADC LOCHES

Les modalités du challenge :

- Il est ouvert à tous les licenciés du clubs et se déroule sur la saison sportive 2023/2024, soit du 1/09/2023 au 31/08/2024.
- Sont prises en compte l'ensemble des compétitions (à l'exception de la corrida de Loches et des compétitions ayant lieu le même jour), cross, meetings et courses hors stade dès lors que l'inscription a été réalisée sous les couleurs du club.
- Pour participer au classement, un minimum de 10 compétitions est exigé, 8 pour les eveil athlé à cadet.
- En cas d'ex-aequo au nombre de points, le nombre de compétitions sera pris en compte.

Pour les compétitions hors département ainsi que pour les éventuels oublis, l'athlète doit faire parvenir le résultat de la compétition à l'adresse mail du club :

adcloches@wanadoo.fr

Trois classements sont établis :

Hommes : Catégories Cadets à Masters

Femmes : Catégories Cadetss à Masters

Enfants : Catégories Eveil athlé à Minimes

Barème de points :

- Cross country et marche nordique : 10 points par épreuve
- Course hors stade :
 - Inférieure ou égale à 5 kms : 5 points
 - Entre 6 et 10 kms : 10 points
 - Entre 11 et 25 kms : 15 points
 - Entre 25kms et distance marathon : 20 points
 - Marathon : 25 points
 - Distances supérieures à un marathon : 50 points
- Meeting piste, anim athlé : 10 points

Récompenses :

- Les 5 premiers de chaque catégorie bénéficieront d'une réduction du prix de leur licence l'année suivante :
1er : - 60% 2ème : - 50% 3ème : - 40% 4ème : - 30% 5ème : - 20%
- Le premier de chaque catégorie se verra remettre un trophée ainsi qu'un bon d'achat lors de l'assemblée générale du club.